

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Quatrième session
Genève, 12 – 16 mai 2014**

DÉCISION DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONCERNANT LE CWS

Document établi par le Secrétariat

1. À sa troisième session, tenue du 15 au 19 avril 2013, le CWS est convenu que “le président du comité prierait le Secrétariat d'établir et de présenter le rapport du CWS et de relayer à l'Assemblée générale la demande du comité tendant à ce que l'Assemblée générale lui donne des instructions au sujet de ses travaux futurs sur les questions en suspens conformément à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13” (voir le paragraphe 22 du document CWS/3/14).
2. Le Secrétariat a établi et présenté le rapport du CWS et relayé la demande du comité à l'Assemblée générale, comme indiqué ci-dessus, dans le document WO/GA/43/16. L'extrait de ce document concernant le CWS est reproduit dans l'annexe du présent document.
3. Comme suite à la décision prise par les assemblées à leur cinquante et unième série de réunions de conclure les délibérations sur ce point de l'ordre du jour à la prochaine session, les assemblées ont pris la décision suivante à leur cinquante-deuxième série de réunions (voir le paragraphe 100 du document WO/GA/44/6) :

“L'Assemblée générale de l'OMPI

- “i) a pris note des informations figurant dans le document WO/GA/43/16 en ce qui concerne le Comité des normes de l'OMPI (CWS);
- “ii) a pris note des déclarations faites à cet égard par les délégations lors des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2013; et

“iii) a demandé au CWS de poursuivre ses travaux sur les questions dont il était rendu compte dans le document susmentionné.”

4. Le comité est invité à prendre note de la décision adoptée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-quatrième session concernant le CWS et à prendre toute mesure appropriée.

[L'annexe suit]

EXTRAIT DU DOCUMENT WO/GA/43/16

Assemblée générale de l'OMPI

Quarante-troisième session (21^e session ordinaire)
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013

RAPPORTS SUR LES AUTRES COMITÉS DE L'OMPI

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient des rapports d'information qui sont présentés à l'Assemblée générale de l'OMPI dans un document de synthèse sur les travaux des comités suivants de l'OMPI : le Comité permanent du droit des brevets (SCP), le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), le Comité des normes de l'OMPI (CWS) et le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE).

2. *L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée :*

i) à prendre note des informations contenues dans le présent document;

ii) en réponse à la demande adressée par le CWS, visée au paragraphe 29 de l'annexe I, à donner des instructions au CWS au sujet de ses travaux futurs sur les questions en suspens conformément à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13.

[L'extrait de l'annexe I du document WO/GA/43/16 suit]

EXTRAIT DE L'ANNEXE I DU DOCUMENT WO/GA/43/16

III. COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

19. Au cours de la période considérée, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a tenu sa troisième session du 15 au 19 avril 2013. La réunion a été présidée par Mme Oksana Parkheta (Ukraine). M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama) a été élu vice-président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20. À la suite des consultations informelles sous la conduite du vice-président, le CWS est convenu de modifier l'intitulé du point 4 de l'ordre du jour comme suit : "Consultations informelles afin de trouver des solutions communes concernant les questions en suspens, comme indiqué à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13".

21. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l'adoption de l'ordre du jour était sans préjudice des positions des différentes délégations sur les questions en suspens dans l'avenir, et a indiqué que le groupe se réservait le droit de demander l'adjonction d'un nouveau point de l'ordre du jour relatif au mécanisme de coordination dans les futures sessions du CWS.

22. La délégation de l'Iran (République islamique d') a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains.

23. La délégation de la Belgique, parlant au nom du groupe B, a déclaré que le groupe ne voyait pas la nécessité d'inscrire un point permanent à l'ordre du jour comme le proposait le groupe des pays africains.

24. La délégation de l'Espagne a déclaré que le CWS était parvenu à un accord de dernière minute qui consistait essentiellement à renégocier. Or cet accord avait été formulé de manière inintelligible ou du moins difficile à comprendre pour quelqu'un qui n'était pas associé aux activités quotidiennes de l'Organisation. Compte tenu de tous les efforts déployés par le CWS, le Secrétariat, les experts et les délégués pendant la semaine et du risque que cela faisait peser sur les travaux techniques du comité, la délégation de l'Espagne a estimé que le CWS devrait s'interroger sur l'utilité de consacrer autant de temps et d'efforts pour parvenir à ce seul résultat.

25. La délégation du Brésil a demandé qu'il soit consigné dans le résumé présenté par le président et dans le rapport sur la session en cours du CWS qu'aucun accord n'avait été atteint concernant les questions en suspens au titre du point 4 de l'ordre du jour. La délégation du Brésil a estimé que le CWS devrait poursuivre les discussions sur ces questions à sa prochaine session si l'Assemblée générale ne réglait pas les questions en suspens.

26. La délégation de l'Inde a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains.

27. Après avoir pris note des déclarations ci-dessus, le CWS a adopté à l'unanimité le nouvel ordre du jour révisé figurant dans le document CWS/3/1 Rev.1.

CONSULTATIONS INFORMELLES AFIN DE TROUVER DES SOLUTIONS COMMUNES
CONCERNANT LES QUESTIONS EN SUSPENS, COMME INDIQUÉ A LA DERNIÈRE
PHRASE DU PARAGRAPHE 5 DU DOCUMENT CWS/2/13

28. Le vice-président a tenu des séances de consultations informelles en marge des séances plénières, en vue d'arrêter des solutions communes sur les questions en suspens, telles que le mécanisme de coordination, le lien entre le CWS et les recommandations du Plan d'action pour le développement, et les questions d'organisation et le règlement intérieur particulier. Les délibérations ont eu lieu sur la base de propositions présentées oralement ou par écrit, notamment par la Pologne, le groupe des pays africains, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), le Brésil et l'Inde. Le vice-président a rendu compte du résultat des consultations informelles et a fait observer que des progrès avaient été accomplis, bien qu'aucun accord n'ait été atteint. Il a exhorté les délégations à préserver l'acquis des discussions.

29. Le CWS est convenu que le président du comité prierait le Secrétariat d'établir et de présenter le rapport du CWS (voir le document CWS/3/14) et de relayer à l'Assemblée générale la demande du comité tendant à ce que l'Assemblée générale lui donne des instructions au sujet de ses travaux futurs sur les questions en suspens conformément à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13¹.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

30. Suite aux délibérations sur les points correspondants du projet d'ordre du jour, le CWS a adopté la révision de la norme ST.9 de l'OMPI. Dans le domaine des marques, le CWS est convenu de s'atteler à élaborer des recommandations concernant la gestion électronique des marques sonores et la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias en vue de leur adoption en tant que normes de l'OMPI.

31. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux effectués par l'équipe d'experts chargée de la révision de la norme ST.14 concernant certains codes de catégorie utilisés dans les rapports de recherche établis pour les demandes de brevet et l'identification des citations de littérature non-brevet dans les documents de brevet, et a fait plusieurs recommandations à l'équipe d'experts.

32. Le CWS a approuvé la création d'une nouvelle tâche visant à présenter une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle.

33. Le CWS a pris note des rapports intérimaires établis par les responsables des équipes d'experts concernant l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative à la présentation du listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language), la révision des normes ST.36, ST.66 et ST.86 de l'OMPI concernant l'élaboration des annexes V et VI, ainsi que la révision de la norme ST.96 de l'OMPI. Il a été convenu que les activités relatives à l'établissement d'un tableau de correspondance et à la mise au point d'outils de conversion bidirectionnelle entre les normes ST.96 et ST.36, ST.66 ou ST.86 de l'OMPI devraient être menées à bien principalement par l'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, avec le concours des équipes d'experts chargées des normes ST.36, ST.66 et

¹ "Après la deuxième session du CWS, le président de l'Assemblée générale de l'OMPI mènera des consultations informelles sur le mécanisme de coordination ainsi que sur la prise en considération des recommandations du Plan d'action pour le développement et leur intégration dans le règlement intérieur particulier afin de parvenir à une compréhension mutuelle, de préférence avant la prochaine session d'automne (2012) des assemblées des États membres de l'OMPI."

ST.86. Il a également été convenu que, pour l'heure, les équipes d'experts chargées des normes XML ne devraient pas être réorganisées.

34. Le CWS a également pris note du rapport concernant l'enquête sur les systèmes de numérotation des demandes et a approuvé sa publication. Il a été demandé à l'équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C d'établir un nouveau questionnaire concernant les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle.

35. Après examen de la liste des tâches, le CWS a arrêté sa version définitive à inclure dans le programme de travail du CWS.

SERVICES CONSULTATIFS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FINS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN RAPPORT AVEC LE MANDAT DU CWS

36. Le CWS a pris note du rapport (voir l'annexe II) contenant des informations sur les points saillants des activités du Secrétariat relatives à la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle entreprises en 2012, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarantième session, en octobre 2011.

[Fin de l'annexe et du document]